

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE  
LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI, TENUE LE  
LUNDI 5 MAI 2025 À 20h00 AU CENTRE POLYVALENT SITUÉ AU  
103 RUE LEBLANC.**

**Sont présent(e)s :**

M. Georges Deschênes	Maire
M. Sylvain Deschênes, conseiller :	siège n° : 1
M. Bianca Gagnon, conseillère :	siège n° : 2
M. Stéphane Deschênes, conseiller	siège n° : 3
M. Waren Soucy, conseiller :	siège n° : 6

M. Frédéric Lee, directeur général et greffier-trésorier

**Absents :**

M. Guillaume Lavoie, conseiller :	siège n° : 4
M. Meggie Lévesque Parent, conseillère :	siège n° : 5

**Ouverture de la séance**

Le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 20h00.

Trois personnes assistent à la séance.

**Ordre du jour**

1. Ouverture d'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2025
4. CONSEIL MUNICIPAL
  - 4.1. Communication du maire et suivi des conseillers
  5. INFORMATION ET DÉPÔT DE DOCUMENTS
    - 5.1. Dépôt de la correspondance
  6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
    - 6.1. Liste des comptes à payer, rapport des dépenses et contrats octroyés en vertu du règlement sur la délégation de pouvoir au DG ainsi que dépôt des achats effectués par carte de crédit
    - 6.2. Dépôt des états financiers internes d'avril 2025
    - 6.3. Projet d'acquisition de l'édifice sis au 295 rue Principale
  7. SÉCURITÉ PUBLIQUE  
Pas de point à traiter
  8. TRAVAUX PUBLICS-TRANSPORT
    - 8.1. Demande de signalisation auprès du Ministère des Transports
    - 8.2. Mandat pour demande auprès du Ministère des Transports relativement à la sécurité sur la rue Principale
  9. HYGIÈNE DU MILIEU
    - 9.1. Acceptation de soumission pour le plan de gestion des actifs en eau
    - 9.2. Avis de motion et dépôt de projet de règlement #342-25 relatif à la tarification incitative en matières résiduelles
  10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 10.1. Dépôt et approbation du rapport annuel du Marché Public des Hauts-Plateaux
  - 10.2. Demande de commandite de l'École du Mistral
  - 10.3. Appui de la nouvelle route touristique des Lacs et Légendes
  - 10.4. Soutien à la demande du Festival Country-Western de Saint-Gabriel au programme Initiatives culturelles de la MRC de la Mitis
  - 10.5. Demande à la CPTAQ dans le cadre du projet du Sentier National
  - 10.6. Embauche de monsieur Charlie Deschênes à titre d'employé responsable des travaux d'aménagement du Sentier National
  11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
    - 11.1. Avis de motion règlement numéro 341-25 modifiant le règlement de zonage numéro 211-10
    - 11.2. Dépôt et adoption le premier projet de règlement numéro 341-25 modifiant le règlement de zonage numéro 211-10
    - 11.3. Demande de modification au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de La Mitis
  - 11.4. Dépôt et approbation du rapport annuel de Promotion Saint-Gabriel
  12. PÉRIODE DE QUESTIONS
  13. VARIA ET NOUVELLES AFFAIRES
  14. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

25-05-060 2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après lecture de l'ordre du jour par monsieur Georges Deschênes,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Waren Soucy

**QUE** l'ordre du jour soit adopté.

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**25-05-061      3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
7 AVRIL 2025**

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Deschênes

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2025 soit adopté.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **4.1- COMMUNICATION DU MAIRE ET SUIVI DES CONSEILLERS**

## **Ensemble du conseil :**

**M. Georges Deschênes :** Maire

- TAC : Il y aura une problématique contractuelle à venir. Des solutions seront recherchées pour le financement de l'organisme;
  - MRC : Le comité consultatif en agriculture à approuvé la demande de la municipalité auprès de la CPTAQ dans le dossier de demande de chemin d'accès dans le secteur du Mont-Comi;
  - Monsieur le maire regarde pour une façon d'attirer les touristes en VR afin qu'ils puissent séjourner dans notre localité;
  - Matières résiduelles : le nouveau système de tarification commence à se mettre en place dans les municipalités de La Mitis;

- La Régie des Matières Résiduelles a commencé à réparer des bacs bleus de recyclage;
- Il y a eu une rencontre pour la présentation de la nouvelle route touristique des « Lacs et Légendes »;

**M. Sylvain Deschênes, conseiller :** siège n° : 1

- Les chemins sont en piteux état. Une niveleuse a été louée en attendant que la nôtre soit prête;

**Mme Bianca Gagnon, conseillère :** siège n° : 2

- Groupe promotion : un affichage d'emploi sera effectué pour trouver un agent de développement qui interviendra pour les commerces de la région;
- Il est primordial de travailler à améliorer la sécurité sur la rue Principale;
- Le projet des Jardins communautaires a reçu une subvention du PM-150 et débutera bientôt ses activités. Nous vous rappelons que c'est ouvert à tous.

**M. Stéphane Deschênes, conseiller :** siège n° : 3

Rien à signaler

**M. Guillaume Lavoie, conseiller :** siège n° : 4

Absent

**Mme Meggie Lévesque Parent, conseillère :** siège n° : 5

Absente

**M. Waren Soucy, conseiller :** siège n° : 6

Rien à signaler.

## 5- DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

**Ministère des Affaires municipales** : informe la municipalité d'une aide financière de 101 790\$ pour des projets de réfections des bâtiments municipaux;

**SOPFIM** : envoie à la municipalité le programme 2025 de protection des forêts contre les insectes ravageurs;

**MRC de La Mitis** : informe le conseil de l'acceptation d'une aide financière de 3 000\$ auprès du fonds PM-150;

**Centre de mise en valeur des Opérations Dignité** : communique de l'information sur les bourses du Fonds Jean-Marc-Gendron;

**Regroupement TDL Québec** : nous invite à illuminer la municipalité aux couleurs TDL en octobre prochain;

**Table de concertation bioalimentaire du BSL** : invite la municipalité à devenir membre;

**Centre de formation Mont-Joli-Mitis** : effectue une demande de commandite;

**MRC de La Mitis** : informe la municipalité de la tenue d'une consultation publique pour le plan d'aménagement forestier intégré opérationnel version 1;

**Mario Handfield** : incite la municipalité à devenir membre de la Table de concertation bioalimentaire du BSF;

**Fabrique Paroisse Saint-Gabriel** : remercie le conseil pour le don de 1 000\$.

**25-05-062**

**6.1- LISTE DES COMPTES À PAYER, RAPPORT DES DÉPENSES ET CONTRATS OCTROYÉS EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DG AINSI QUE DÉPÔT DES ACHATS EFFECTUÉS PAR CARTE DE CRÉDIT**

**ATTENDU QUE** la liste des comptes à payer en date du 30 avril 2025 est déposée pour approbation par les membres du conseil;

**ATTENDU QUE** cette liste comprend aussi certains paiements effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs;

**ATTENDU QUE** la liste a été étudiée par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR madame Bianca Gagnon

D'approuver la liste des comptes à payer en date du 30 avril 2025 qui se résume comme suit et d'en autoriser le paiement :

Chèques #25671 à 25683	5 394.50\$
Dépôt direct # 500778 à 500803	38 880.12\$
Prélèvements #4046 à 4074	44 480.60\$
Salaires élus (avril)	2 808.17\$
Salaire employés (23/03 au 19/04/25)	34 760.50\$
Salaires pompiers (23/03 au 19/04/25)	908.60\$
<b>Total</b>	<b>127 232.49\$</b>

**QUE** le conseil municipal confirme les crédits nécessaires aux fins d'effectuer les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**25-05-063**

**6.2- DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIER AVRIL 2025**

**ATTENDU QUE** les états financiers intérimaires au 30 avril 2025 ont été déposés aux membres du conseil de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski;

**ATTENDU QUE** les états financiers ont été étudiés par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR madame Bianca Gagnon

**QUE** le conseil municipal accepte le dépôt des états financiers intérimaires pour avril 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**25-05-064** **6.3- PROJET D'ACQUISITION DE L'ÉDIFICE SIS AU 295 RUE PRINCIPALE**

**ATTENDU QUE** la Caisse Desjardins Neigette et Mitis-Ouest a fermé sa succursale de Saint-Gabriel-de-Rimouski en 2024;

**ATTENDU QUE** les projets pour y installer d'autres activités commerciales ont jusqu'à maintenant achoppé;

**ATTENDU QUE** la Caisse Desjardins Neigette et Mitis-Ouest a demandé à la municipalité son intérêt pour l'acquisition du bâtiment sis au 295 rue Principale;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Waren Soucy

**QUE** la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski décline l'offre de la Caisse Desjardins Neigette et Mitis-Ouest pour l'acquisition du bâtiment sis au 295 rue Principale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**25-05-065** **8.1 – DEMANDE DE SIGNALISATION AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS**

**ATTENDU QUE** la signalisation en place pour la sortie # 629 de l'autoroute 20 omet d'indiquer la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski;

**ATTENDU QU'**à même la signalisation actuelle, la route touristique mentionnant la Municipalité de Sainte-Flavie est affichée alors que cette municipalité est desservie par le carrefour giratoire à la fin de l'autoroute 20;

**ATTENDU QUE** la municipalité est l'hôte annuellement du Festival Country-Western de Saint-Gabriel qui attire des milliers de visiteurs;

**ATTENDU QUE** pour son développement tant économique, social et touristique, qu'il y a lieu que le Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski soit affiché sur les panneaux de signalisation de l'autoroute 20;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Deschênes

**QUE** le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski demande au Ministère des Transports et de la Mobilité durable que le nom de la municipalité soit ajouté aux panneaux d'identification de la sortie #629 de l'autoroute 20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**25-05-066** **8.2 – MANDAT POUR DEMANDE AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS RELATIVEMENT À LA SÉCURITÉ SUR LA RUE PRINCIPALE**

**ATTENDU QUE** la signalisation pour la sécurité des piétons sur la rue Principale est déficiente;

**ATTENDU QUE** dans la publication du plan quinquennal de la municipalité, les citoyens se sont exprimés pour ralentir la circulation ainsi que pour demander au MTQ une analyse de la sécurité;

**ATTENDU QU'**avant de faire des représentations auprès du MTQ, il y a lieu de préparer un dossier avec des demandes et recommandations concernant la sécurité routière;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR madame Bianca Gagnon

**QUE** le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski mandate monsieur Louis-George Lévesque, via son poste d'agent de vitalisation, pour préparer un dossier avec des demandes et recommandations concernant la sécurité routière. Ce dossier sera ensuite présenté au Ministère des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**25-05-067**

**9.1- ACCEPTATION DE SOUMISSION POUR PLAN DE GESTION DES ACTIFS EN EAU**

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec a émis l'obligation pour les municipalités qui possèdent des infrastructures en eau d'effectuer un plan de gestion des actifs en eau;

**ATTENDU QUE** la réalisation de cette obligation apporte des bonifications aux programmes TECQ et PRIMEAU;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Deschênes

**QUE** le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski accepte l'offre du département d'ingénierie et infrastructures de la FQM pour l'élaboration d'un plan de gestion des actifs en eau au montant approximatif de 5 600\$ avant taxes applicables. Ce montant représente des estimations d'honoraires subventionnés;

**QUE** cette charge sera défrayée par le programme TECQ 2024-2028.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**9.2 – AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT #342-25 RELATIF À LA TARIFICATION INCITATIVE EN MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Monsieur Waren Soucy donne avis de motion qu'à une séance ultérieure le règlement #342-25 relatif à la tarification incitative en matières résiduelles sera adopté.

Le projet de règlement est déposé séance tenante.

**25-05-068**

**10.1 - DÉPÔT ET APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL DU MARCHÉ PUBLIC DES HAUTS-PLATEAUX**

**ATTENDU QUE** le Marché Public des Hauts-Plateaux a déposé son rapport annuel 2024 au conseil municipal de Saint-Gabriel-de-Rimouski;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil s'en déclarent satisfaits ;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Bianca Gagnon

**QUE** la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski accepte le rapport annuel 2024 du Marché Public des Hauts-Plateaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**25-05-069 10.2 - DEMANDE DE COMMANDITE DE L'ÉCOLE DU MISTRAL**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Deschênes

**QUE** la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski octroie une commandite de 50\$ à l'École du Mistral pour le gala du mérite scolaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**25-05-070 10.3 - APPUI DE LA NOUVELLE ROUTE TOURISTIQUE DES LACS ET LÉGENDES**

**CONSIDÉRANT QUE** les gestionnaires des routes touristiques des Frontières et des Monts Notre-Dame ont fait appel à Tourisme Bas-Saint-Laurent afin d'entamer une réflexion visant à assurer une continuité et donner un second souffle à la gestion et à la promotion de ces routes et qu'à la lumière des analyses, des études et des sondages effectués, le comité de travail a proposé de mettre en place un nouveau modèle de gestion ainsi qu'une nouvelle thématique rassembleuse et représentative des attraits et des points forts de cette partie du territoire bas-laurentien.

**CONSIDÉRANT QUE** le tracé de la nouvelle route touristique continue de traverser notre municipalité, en plus d'être bonifié par la combinaison des tracés existants de la route des Frontières et de la route des Monts-Notre-Dame ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette nouvelle route permettra de consolider et de mettre en valeur les éléments distinctifs de chaque municipalité en regard de son offre touristique, ses attraits, ses richesses naturelles, ses saveurs locales, sa culture et son histoire ainsi que les services de proximité nécessaires aux visiteurs ;

**CONSIDÉRANT QUE** les routes touristiques officielles au Québec, signalisées avec les panneaux bleus, sont reconnues et appréciées des touristes et qu'en plus d'apporter une notoriété à la région, elles représentent une opportunité de visibilité nationale indéniable pour les attraits, les entreprises et les municipalités qui les composent;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de nouvelle route suscite déjà l'enthousiasme du milieu en plus de bénéficier de l'appui de plusieurs intervenants touristiques et d'organismes de développement socio-

économiques, tels que les MRC, SADC, CLD et Associations touristiques locales;

**CONSIDÉRANT QUE** Tourisme Bas-Saint-Laurent, accompagné par la firme Visages régionaux, a proposé une nouvelle thématique *Routes des Lacs et Légendes* qui reflète bien le territoire et qui rassemble les tracés des routes touristiques des Frontières et des Monts Notre-Dame ;

**CONSIDÉRANT QUE** Tourisme Bas-Saint-Laurent accepte de mettre à profit son expertise, d'affecter des ressources afin d'assurer la gestion et la promotion de la nouvelle route avec la collaboration des municipalités et du milieu;

**CONSIDÉRANT QUE** pour assurer le succès du développement de la route, le nouveau modèle de gestion prévoit l'engagement des municipalités à prioriser certaines de leurs actions de développement et d'animation du milieu en lien avec la thématique retenue et que l'entretien des infrastructures doit être pris en charge par chaque municipalité s'il y a lieu;

**CONSIDÉRANT QU'il** n'y aura pas d'autres frais d'adhésion supplémentaires exigés que les frais d'adhésion annuels de Tourisme Bas-Saint-Laurent pour faire partie du circuit, à condition d'avoir une offre en cohérence avec la thématique retenue ;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Bianca Gagnon

**QUE** la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski appuie le projet de fusion des routes touristiques des Frontières et des Monts Notre-Dame et donne son accord pour le nom de la nouvelle route, *La Route des Lacs et Légendes*.

**QUE** la municipalité autorise le remplacement de panneaux de signalisation de la route actuelle dont elle a la responsabilité de l'entretien, et ce, sur les mêmes installations du réseau routier avec des panneaux « Route des Lacs et Légendes », et qu'elle assure l'entretien des autres installations et équipements sur son territoire qui est en lien avec la route touristique.

**QUE** la municipalité s'engage à maintenir son adhésion à Tourisme Bas-Saint-Laurent, à participer à l'animation et au développement de cette route et à nommer une ressource responsable du dossier parmi ses employés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**25-05-071      10.4 – SOUTIEN À LA DEMANDE DU FESTIVAL COUNTRY-WESTERN DE SAINT-GABRIEL AU PROGRAMME INITIATIVES CULTURELLES DE LA MRC DE LA MITIS**

**ATTENDU QUE** de par sa programmation de spectacles et ses activités culturelles, le Festival Country-Western de Saint-Gabriel aide le développement de la culture dans une optique d'amélioration de la qualité de vie et la dynamisation de son territoire ;

**ATTENDU QUE** par cette demande le Festival désire mettre de l'avant les artistes Mitissien;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Waren Soucy

**QUE** la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski appuie officiellement la demande de financement déposée par le Festival Country-Western de Saint-Gabriel auprès de la MRC de La Mitis dans le cadre du programme *Initiatives culturelles* ;

**QUE** la municipalité s'engage à collaborer à la mise en œuvre du projet selon les modalités convenues avec le Festival Country-Western de Saint-Gabriel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**25-05-072      10.5 – DEMANDE À LA CPTAQ DANS LE CADRE DU SENTIER NATIONAL**

**ATTENDU** l'acceptation en 2024 d'une demande d'aide financière auprès de Rando Québec pour le prolongement du Sentier National dans le secteur des Hauts-Plateaux de La Mitis;

**ATTENDU QUE** le tracé du sentier devra effectuer des passages sur des terres assujetties à la Commission de Protection du territoire Agricole du Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Deschênes

**QUE** la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski mandate monsieur Louis-George Lévesque pour effectuer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski les demandes relatives au passage du Sentier National auprès de la CPTAQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**25-05-073      10.6 – EMBAUCHE DE MONSIEUR CHARLIE DESCHÈNES À TITRE D'EMPLOYÉ RESPONSABLE DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU SENTIER NATIONAL**

**ATTENDU** l'acceptation en 2024 d'une demande d'aide financière auprès de Rando Québec pour le prolongement du Sentier National dans le secteur des Hauts-Plateaux de La Mitis;

**ATTENDU QUE** les travaux d'aménagement nécessaires devront être effectués par des ressources autres que les employés municipaux réguliers;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Deschênes

**QUE** la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski embauche monsieur Charlie Deschênes à titre d'employé responsable des travaux d'aménagement du Sentier National sur le territoire de la municipalité;

**QUE** cet emploi est de type saisonnier dans un projet ponctuel d'une seule année;

**QUE** les conditions salariales et d'emplois de monsieur Deschênes soient en fonction de la convention collective en vigueur avec le Syndicat canadien de la Fonction publique section locale 1142 pour le poste de responsable des espaces verts;

**QUE** les fonds nécessaires à cette embauche soient affectés à l'aide financière reçue pour le projet du Sentier National.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**11.1 – AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NUMÉRO 341-25 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 211-10**

**AVIS DE MOTION** est donné par madame Bianca Gagnon qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il sera proposé l'adoption du règlement numéro 341-25 modifiant le règlement de zonage numéro 211-10. Le but du règlement est de modifier les normes d'implantation des thermopompes pour un bâtiment, ainsi que d'autoriser la classe d'usage « Agriculture II – Élevage d'animaux » dans la zone 1 (FRT). Un premier projet de règlement est déposé et adopté séance tenante.

**25-05-074      11.2 - DÉPÔT ET ADOPTION LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 341-25 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 211-10**

**CONSIDÉRANT QUE** la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1)* prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps suivant les articles qui s'appliquent;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal désire effectuer diverses modifications au règlement de zonage numéro 211-10;

**CONSIDÉRANT QU'UN** avis de motion pour le présent règlement a été donné le 5 mai 2025.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Bianca Gagnon

**QUE** le conseil municipal adopte le premier projet de règlement numéro 341-25 modifiant le règlement de zonage numéro 211-10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**25-05-075      11.3 - DEMANDE DE MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ (SADR) DE LA MRC DE LA MITIS**

**CONSIDÉRANT** la demande reçue du propriétaire du lot 4 986 871 du cadastre du Québec pour l'établissement d'une entreprise de service en électricité sur sa propriété, incluant la construction d'un entrepôt commercial relié à cette entreprise;

**CONSIDÉRANT QUE** le service de l'urbanisme a été avisé par la MRC de La Mitis que ce type d'usage commercial n'est pas autorisé sur ce lot, par le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR);

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal est d'avis que le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de La Mitis pourrait être assoupli.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Deschênes

**QUE** le conseil municipal :

**DEMANDE** à la MRC de La Mitis que soient modifiés, à son schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR), les usages possibles en grande affectation agricole, afin que le propriétaire du lot 4 986 871 du cadastre du Québec puisse établir son entreprise de service en électricité sur sa propriété;

**DEMANDE** à la MRC de La Mitis que soit formulée à la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski une réponse sur l'acceptation ou le refus de la demande formulée par la présente résolution dans un délai raisonnable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**25-05-076      11.4 - DÉPÔT ET APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL DE PROMOTION SAINT-GABRIEL**

**ATTENDU QUE** le comité de développement Promotion Saint-Gabriel inc. a pour buts de réaliser plusieurs actions en développement économique et social sur le territoire de Saint-Gabriel-de-Rimouski;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Bianca Gagnon

**QUE** la municipalité adopte le rapport annuel 2024 de Promotion Saint-Gabriel inc.

**QUE** la municipalité félicite l'implication bénévole des membres du comité dans le développement de notre village.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**12- PÉRIODE DE QUESTIONS**

**13- VARIA ET NOUVELLES AFFAIRES**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**25-05-077      14- CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Waren Soucy

DE lever l'assemblée il est 20h40

---

Georges Deschênes  
Maire

---

Frédérick Lee  
Directeur général et greffier-trésorier

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

---

Georges Deschênes  
Maire